

Tarifs individuels 2016-2017

Tarifs des enseignements

Droit de base annuel	150 €
----------------------	-------

	≤ 4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
UEs à la carte (Cours HTT et FOAD)	56 €	84 €	112 €

UEs de mise à niveau (MVA 911/912)	56 €	Test BULATS	65 €
---------------------------------------	------	-------------	------

Tarifs certifications

Licence professionnelle - Master 2 - Mastère spécialisé (CGE) - Doctorat	800 € *
---	---------

Cas particuliers

MR110p2 - Master 2 Sciences de l'éducation parcours formation des adultes	1 200 €
MR128 - Master 2 Sciences criminelles et criminologie parcours analyse stratégique	990 €
MS17 - Mastère spécialisé (CGE) Accompagnateur d'entrepreneurs et de dirigeants de petites organisations	7 500 €
CPN45 - Titre RNCP niveau III Entrepreneur de petite entreprise	4 500 €

Formations sur deux ans

MR051 - Master 2 Comptabilité, Contrôle, Audit	3 000€ pour 2 ans soit 1 500€ par année universitaire
MR114 - Master 2 Intervention et développement social, économie sociale et solidaire	1 060 € pour 2 ans soit 530 € par année universitaire

* Un tarif ministériel existe pour les étudiants. Se renseigner auprès du service de la scolarité.
Selon l'article 19 de la loi de finances 2014, les règlements en espèces supérieurs à 300€ ne sont plus acceptés.

LES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER POUR BÉNÉFICIER D'UNE EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION

Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité française, titre de séjour ou passeport).
Le permis de conduire n'est pas accepté.

Pour les exonérations totales ou partielles

Un justificatif récent d'exonération datant de moins d'un mois doit être fourni à chaque inscription.

Exonérations totales

- Les **élèves inscrit.e.s dans un centre Cnam en région** qui transfèrent au centre Cnam Paris l'ensemble de leurs inscriptions prises pour l'année en cours sont exonéré.e.s sur présentation de l'original d'une attestation délivrée par le directeur du centre concerné.
- Les **pupilles de la nation ou de l'État** sont exonérées sur présentation d'une copie de leur carte.
- Les étudiant.e.s boursier.e.s sur critères sociaux, **les étudiant.e.s titulaires d'une bourse** obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne et les étudiant.e.s étranger.e.s titulaires d'une bourse du gouvernement français sont exonéré.e.s sur présentation du justificatif correspondant.
- Les **personnels permanents** du Cnam, à l'exclusion des vacataires occasionnels et contractuels saisonniers, sont exonérés sur présentation d'une copie du dernier bulletin de salaire.
- Les **apprentis du Cnam** sont exonérés sur présentation de leur carte d'apprenti Cnam 2016-2017 ou de leur contrat d'apprentissage.

Exonérations partielles

- Les **élèves déjà inscrit.e.s dans une autre entité du Cnam** sont exonéré.e.s du droit de base de 150€ sur présentation de leur carte d'inscription 2016-2017.
- Les élèves inscrit.e.s dans un **centre régional** qui s'inscrivent au centre Cnam Paris à des unités d'enseignement supplémentaires sont exonéré.e.s du droit de base de 150 € sur présentation de l'original d'une attestation d'inscription dans ce centre.
- Les **demandeurs d'emploi en fin de droits** sont exonérés du droit de base de 150€ sur présentation d'une attestation délivrée par le Pôle emploi datant de moins d'un mois.
- Les **élèves bénéficiaires d'allocations Aide au Retour à l'Emploi (ARE) d'un montant inférieur ou égal au RSA minimum, d'Allocations Spécifiques de Solidarité (ASS), d'Allocations Adultes Handicapés (AAH) ou du RSA**, sont exonéré.e.s du droit de base de 150 € sur présentation d'une attestation justificative datant de moins d'un mois.
- Les élèves ayant le **statut de réfugié** et uniquement sur présentation de leur carte de résident délivrée par l'OFPPRA sont exonéré.e.s du droit de base de 150€.

Pour les inscriptions par correspondance

- Un chèque libellé à l'ordre du régisseur de recettes de la scolarité du centre Cnam Paris.
- Les photocopies des pièces demandées ci-dessus.